



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

PERMIS DE CONSTRUIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque Commune de VANDENESSE

Pétitionnaire :

Société **GIVRY AGRIÉNERGIES** dont le siège social est situé 1 route de Saint-Honoré-les-Bains – 58290 VANDENESSE

Objet de la demande :

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de crête de 14,52 Mwc, située au lieu-dit "Givry" sur le territoire de la commune de Vandenesse.

Dates de l'enquête publique et permanence du commissaire enquêteur :

Du lundi 20 novembre 2023 à partir de 14h00 au jeudi 21 décembre 2023 jusqu'à 17h00 (32 jours consécutifs).

Mme Bernadette COSTE, fonctionnaire en retraite, commissaire enquêtrice titulaire (ou son suppléant, M. Joël VENIANT) se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Vandenesse les :

➤ lundi	20 novembre 2023	de 14h00 à 17h00
➤ vendredi	1 ^{er} décembre 2023	de 9h00 à 12h00
➤ jeudi	7 décembre 2023	de 14h00 à 17h00
➤ mardi	12 décembre 2023	de 9h00 à 12h00
➤ jeudi	21 décembre 2023	de 14h00 à 17h00

Pièces mises à disposition du public et renseignements :

Dossier de demande de permis de construire (comprenant notamment une étude d'impact dans laquelle est inséré un résumé non technique du projet) et avis des services et des collectivités concernées.

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés au responsable du projet: M. Olivier DE LA ROCHE AYMON – société GIVRY AGRIÉNERGIES – 1 route de Saint-Honoré-les-Bains – 58290 Vandenesse (Téléphone : 06.74.82.51.58 – Courriel : o.delarocheaymon@orange.fr).

Lieu de consultation :

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques Etat »,
- à la mairie d'Isenay, Limanton, Vandenesse et la communauté de communes Bazois Loire Morvan,
- au Pôle Environnement de la Préfecture de la Nièvre.

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions jusqu'au jeudi 21 décembre 2023 jusqu'à 17h00 :

- sur le registre spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice titulaire, Mme Bernadette COSTE à la mairie de Vandenesse, siège de l'enquête, où elles sont tenues à la disposition du public.
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-vandenesse@nievre.gouv.fr

Décision :

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies d'Isenay, Limanton, Vandenesse, au siège de la communauté de communes Bazois Loire Morvan, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet "Publications" – rubrique "Enquêtes publiques État").